



COMMUNE DE DONNELOYE
CONSEIL GENERAL

4EME EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL GENERAL DU 21 JUIN 2017

La séance est conduite par le Président Monsieur Gilbert Gavillet.

Le Conseil Général de Donneloye, sur proposition de la Municipalité, entendu le rapport de la commission des finances et gestion, considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour décide :

d'adopter le préavis municipal no 04/2017 :

- 1. Demande d'un crédit de CHF 60'000.00 comme participation aux frais de raccordement en haut débit des villages de Mézery-près-Donneloye, Prahins et Gossens, selon l'offre présentée par Swisscom le 31 mai 2017. Le coût de ce raccordement peut-être pris sur les liquidités et sera amorti en 3 ans, soit CHF 20'000.00 par an.**

le Président

Gilbert Gavillet



la secrétaire

Murielle Jaquier